

# REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE D'ACTIVITE MULTISPORTS

L'organisation de l'accueil et des activités du centre d'activités multisports relève de la responsabilité de la Mairie de Goderville, dans le respect de la réglementation en vigueur éditée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale

Le centre d'activités multisports « aventure sport » est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine Maritime.

N° Organisateur DRDJS : **076ORG0295**

## Les Modalités d'Accueil

### L'accueil et les horaires

<i>Nom des accueils</i>	<i>Périodes d'ouverture</i>	<i>Horaires d'ouverture</i>	<i>Accès aux enfants âgés de</i>	<i>Type d'accueil</i>	<i>restauration</i>
Centre d'activités multisports « aventure sport »	Du 09 juillet au 03 août 2018	8h30 à 12h et 14h à 17h30  Accueil échelonné de 8h30 à 10h et de 14h à 15h  Départ échelonné de 17h à 17h30	6 à 16 ans	Semaine ou demi-journées	Avec ou sans (au choix) de 12h à 14h du lundi au jeudi

### Lieu d'implantation

#### **Administration et Gestion des Accueils de Loisirs :**

Mairie de Goderville  
Place Célestin Bellet, 76110 Goderville  
Tél. : 02 35 10 40 70 Fax : 02 35 10 40 71

Centre d'activités multisports  
Gymnase municipal « Mamie Bréant »  
Rue Gustave Flaubert, 76110 Goderville

un service de garde éducatif avec 24 places, est proposé sur inscription, tous les jours entre 8h30 et 9h le matin et 17h et 17h30 le soir. Plus qu'un mode de garde ce service est proposé pour:

- Permettre une entrée et une sortie progressive en rythme des participants, dans les activités
- Favoriser un environnement calme, propice à la détente avant et après le centre multisports
- Créer, par son faible effectif, une approche individualisée, une gestion du temps souple et adaptée, une disponibilité plus importante des encadrant.
- Favoriser la création de lien avec le public, par la mise en place d'animations spécifiques sur ce temps (musique, relaxation, lecture, réveil musculaire,...)

## Publics et Inscriptions

Le centre d'activités multisports comprend 40 places par demi-journée pour des jeunes âgés de 6 à 16 ans.

### Les Inscriptions

Les dossiers peuvent être retirés auprès de la mairie de Goderville, ou sur le site Internet [www.goderville.com](http://www.goderville.com) (téléchargement)

#### **Documents à fournir pour la constitution du dossier :**

- 1 fiche d'inscription
- 1 fiche de renseignements
- 1 certificat médical d'absence de contre indication à la pratique sportive de moins de 3 ans
- 1 questionnaire de santé pour les certificats médicaux de plus de 1 an
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire de l'enfant
- Le numéro de sécurité sociale sous lequel est l'enfant
- La participation financière par chèque ou numéraire
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, pour les nouveaux inscrits qui ne sont pas scolarisés à l'école de Goderville

Des permanences seront mises en place pour déposer des dossiers complets, a partir du 02 juin 2018:

Lundi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h à la mairie de Goderville.

L'inscription ne sera définitive seulement si le dossier est complet. Toutes inscriptions complémentaires en cours de séjour se feront en fonction des places disponibles.

Lorsque la capacité d'accueil maximale sera atteinte, les inscriptions supplémentaires figureront sur une liste d'attente. En cas de désistement, les enfants

inscrits sur cette liste seront accueillis. Les familles concernées seront contactées (traitement par ordre d'arrivée).

La mairie se réserve le droit de ne pas organiser l'accueil dans l'éventualité où le nombre d'enfant serait insuffisant au bon déroulement de celui-ci. En cas d'annulation, les familles concernées seraient automatiquement prévenues par la mairie de Goderville

Une priorité sera donnée pendant quinze jours aux familles de Goderville et aux inscriptions à la semaine pendant 1 mois. Ensuite les familles du canton peuvent s'inscrire à la semaine. Et en dernier lieu, au mois de juillet, des inscriptions à la carte (demi-journées, stages, sorties), pourront avoir lieu, avec toujours une priorité aux familles Godervillaises.

## Hygiène et Santé

Pour être admis, les enfants devront être en bonne santé et justifier de la tenue à jour de leurs vaccinations, (descriptif dans la fiche sanitaire de liaison).

Le vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est obligatoire. Si l'enfant devait être malade durant son séjour, les parents seront avertis de façon à venir le chercher.

Tout traitement d'ordre médicamenteux devra être déposé par les parents auprès du directeur de l'accueil accompagné de l'ordonnance médicale afférente au traitement. Sans celle-ci, aucun médicament ne pourra être administré aux enfants.

Le port d'une tenue sportive décente (pas de short très court, jupe...), est obligatoire pour la pratique des activités sportives proposées au centre multisports.

Une deuxième paire de chaussure de sport est vivement conseillé pour la pratique des activités sportives.

Le centre multisports se donne le droit de ne pas accepter l'enfant dans le cas ou celui-ci, après rappel, se présente en ayant oublié sa tenue sportive ou une partie.

Il est interdit pour des raisons de santé, d'amener des boissons sucrées dans le centre multisports.

### En cas d'accident survenu durant l'accueil :

Blessures sans gravité : les soins seront administrés par l'animateur ou le directeur. Celui-ci figurera dans le registre d'infirmerie de l'accueil.

Accidents ou maladies : les parents seront immédiatement avertis. Dans le cas ou ceux-ci seraient indisponibles, la direction de l'accueil et le service animation de la mairie de Goderville sont autorisés à prendre les dispositions nécessaires à l'état de santé de l'enfant en accord avec le médecin référent du centre et/ou les services d'urgences (autorisation contractée dans la feuille de renseignement).

Lors de la constitution du dossier merci de nous indiquer toutes informations pouvant être utiles concernant l'état de santé de votre enfant, le comportement, les allergies, handicap, port de prothèses...

Lors du séjour l'équipe pédagogique ainsi que le directeur sont à votre disposition pour toutes recommandations ou informations utiles.

## Discipline et assurance

### Discipline

Lorsque l'enfant sera accueilli par le centre, il sera sous la responsabilité de l'équipe pédagogique (directeur et animateurs) et veillera donc à respecter les consignes et règles établies par cette dernière.

L'enfant devra s'astreindre à une bonne conduite à l'intérieur de l'accueil. Tout enfant ne respectant pas les consignes et discipline de l'accueil, qui aura une attitude répréhensible par rapport à ses pairs, à l'équipe d'encadrement ou toute autre personne se verra donner un avertissement. Selon la gravité des faits, les parents pourront être convoqués par le directeur et l'enfant éventuellement être exclu temporairement ou définitivement.

### Assurance

La Mairie de Goderville a souscrit un contrat d'assurance. Toutefois l'enfant devra être couvert en responsabilité civile extrascolaire par le régime de ses parents pour :

- tous dégâts occasionnés par celui-ci aux installations ou aux matériels de l'accueil
- tous dommages causés par l'enfant à autrui
- tous accidents survenus lors de la pratique des activités.

Il serait souhaitable que l'enfant n'amène pas sur l'accueil, de jeux, de jouets, de vêtements ou d'objets de valeur.

**Nous déclinons toutes responsabilités en cas de pertes ou de vols.**

**Les téléphones portables sont interdits durant l'accueil, tout enfant nécessitant l'emploi de celui-ci devra le déposer au directeur à l'arrivée au centre et le récupérer lors du départ.**

## SUIVI DES PRESENCES ET ABSENCES

Un état des présences sera effectué tous les matins entre 8h30 et 10h00 et entre 14h et 15h afin de suivre les présences et noter les éventuelles absences.

En cas d'absence, les parents devront obligatoirement avertir le directeur avant le début des activités. Toutes absences prolongées devront être justifiées par un certificat médical fourni au plus tard à la fin de l'accueil. Toute absence non justifiée ne pourra prétendre à remboursement.

Dans le cas d'un départ anticipé de l'accueil (durant les horaires de fonctionnement du centre), une autorisation parentale écrite devra être remise au directeur.

Les enfants ne sont autorisés à partir seul du centre seulement si l'autorisation correspondante est remise au directeur (fiche d'inscription). Les enfants ne seront autorisés à partir qu'avec les personnes mentionnées sur la feuille d'inscription dans les 10 minutes suivant la fin de journée.

## INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

### Informations

Le programme d'activités sera établi par l'équipe d'animation en fonction des projets éducatifs et pédagogiques de l'accueil en question. Les parents peuvent demander à voir les projets éducatifs et pédagogiques de l'accueil de loisirs (disponible en accès libre à l'entrée du centre où l'enfant est inscrit).

Les enfants bénéficieront d'une sortie sportive sur une journée complète (en fonction de l'âge de l'enfant).

Une collation est distribuée chaque jour aux enfants vers 16h45.

### Recommandations

Il est demandé aux parents de vêtir correctement les enfants en fonction du temps et des activités prévues (tennis, jogging, vêtement de pluie, casquette/chapeau...).

Lors des sorties journalières, les enfants devront être équipés d'un sac à dos contenant vêtement imperméable, casquette, petite bouteille d'eau avec suffisamment d'espace complémentaire pour contenir le déjeuner.

Un goûter sera distribué aux enfants l'après midi avant le départ de l'accueil.

## LES TARIFS ANNEE 2018

<b>Semaine de 5 jours</b> (du lundi au vendredi sortie comprise)	41 €	Les inscriptions à la semaine sont prioritaires. Repas non compris
<b>Repas</b>	2,91 €	Repas de 12h à 14h (du lundi au jeudi). Libre choix du jour des repas. Prévenir 72h à l'avance pour inscription ou désitement.
<b>Sortie du vendredi uniquement</b>	13 €	Priorité aux enfants s'inscrivant la semaine. Pique-nique pour tous à la charge des familles
<b>Demi-journée</b>	5.5 €	Les inscriptions à la semaine sont prioritaires. Uniquement en cas d'absence ponctuelle d'un enfant
<b>Service de garde éducatif</b>	gratuit	Matin de 8h30 à 9h ou soir de 17h à 17h30 sur inscription

## LA FACTURATION

Lors de la remise du dossier complet par la famille, une facture peut être établie au nom du responsable légal de l'enfant. La prestation devra être réglée en totalité lors de l'inscription :

- Par chèque, à l'ordre du trésor public
- Par numéraire
- Aide de votre comité d'entreprise (voir ci-dessous)

Les ajouts sur la facture, de repas, sorties ou demi-journées, se feront à la fin de la session.

## Aide du comité d'entreprise

Votre Comité d'entreprise peut participer au financement des accueils de loisirs :

- Soit en vous remboursant une partie de la prestation directement, dans ce cas, une facture vous sera fournie par la mairie
- Soit en participant directement au paiement de la prestation, en chèque ou en virement.

Un chèque de caution du montant global de la prestation vous sera demandé en attente de paiement, dès réception du financement de votre CE, vous serez prié de vous présenter à la mairie pour procéder à la régularisation.

Vous devez informer la mairie dès l'inscription de votre enfant et lui fournir les documents CE. Dans le cas contraire, nous ne pourrions prendre en charge la participation CE.

## Aide du Centre communal d'action sociale

Les familles ayant des droits ouverts à l'aide aux temps libres de la CAF ,pourront bénéficier d'une aide du CCAS de la ville de Goderville, de l'ordre de 15 euros, par enfant et par semaine de participation, sur présentation de la notification de l'aide aux temps libres.